



**AVIS PUBLIC  
PROMULGATION ET  
CERTIFICAT DE PUBLICATION  
RÈGLEMENT N° 1763-01**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le Règlement n° 1763-01 intitulé :

**« Règlement modifiant le Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux n° 1763 afin de prévoir les modalités pour la quote-part aux bénéficiaires-tiers et apporter des ajustements administratifs aux modalités de l'entente »**

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance du 19 juin 2023.

QUE ce règlement a été examiné et approuvé par la résolution numéro CA 23-08-16-19 du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, lors de sa séance ordinaire du 16 août 2023 et a été déclaré conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire. Le certificat de conformité pour ce règlement a été délivré à Vaudreuil-Dorion, le 18<sup>e</sup> jour du mois d'août 2023 sous le numéro de certificat VD 2023-06.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service du greffe et des affaires juridiques, 2555 rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail, ainsi que sur le site Internet de la Ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca).

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 5<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2023.

Jean St-Antoine, avocat, OMA  
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site  
Internet de la ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca)